

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA SARTHE**

**PROCÈS-VERBAL**

**SEANCE PLÉNIÈRE**

**2 avril 2015**



# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| ✓ Élection du Président  | 7  |
| ✓ Détermination de la composition de la commission permanente  | 15 |
| ✓ Élection des membres de la commission permanente   | 16 |
| ✓ Délégations à la commission permanente   | 18 |
| ✓ Délégations au Président du conseil départemental  | 19 |
| ✓ Formation des commissions relatives : aux marchés publics, à la délégation de service public et à la commission consultative des services publics locaux | 26 |
| ✓ Représentations urgentes des membres du conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs  | 27 |
| ✓ Formation des commissions intérieures de travail et d'études   | 30 |



SÉANCE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE  
DU 2 AVRIL 2015

**INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

*La séance est ouverte à 10 heures 15 par Mme Pédoya, doyenne d'âge.*

**Secrétaire de séance** : Mélina Elshoud.

*Il est procédé à l'appel.*

Sont présents Mme Cantin, M. Lemonnier, Mme Aubin, M. Desmazières, Mme Pavy-Morançais, M. Vallienne, Mme Brosset, M. Chevallier, M. Grelier, Mme Leroux, Mme Grelet-Certenais, M. Hubert, M. Lorne, Mme Paineau, M. Boussard, Mme Lecor, M. Beauchef, Mme Nicolas Liberge, Mme Heuzé, M. Petit-Lassay, Mme Elshoud, M. Marchand, M. Batailler, Mme Rivron, Mme Hamonou-Boiroux, M. Rouillon, M. Calippe, Mme Pédoya, M. Counil, Mme Cozic-Guillaume, M. Létard, Mme Tolmont, M. Chevalier, Mme Crnkovic, M. Le Mèner, Mme Lelong, M. Chaudun, Mme Lemeunier, M. Galpin, Mme Labrette-Ménager, Mme Delahaye, M. Franco.

**Mme PÉDOYA**, doyenne d'âge. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

Je souhaite vous adresser quelques mots avant que nous procédions à l'élection du président.

Déclarer que ce conseil départemental est ouvert dans sa nouvelle composition est un honneur pour moi. Je souhaite surtout la bienvenue à tous nos nouveaux collègues.

Profitant de ma qualité de doyenne d'âge, je vous livre deux petites anecdotes amusantes.

Premièrement, c'est la première fois qu'une femme est doyenne d'âge. Je trouve que cela tombe bien cette année ! Et quelques messieurs, forts galants, m'ont fait remarquer qu'il n'y avait jamais eu de doyen aussi jeune ! (*Rires.*) La galanterie existe encore, elle est appréciable. J'ai 67 ans.

Cependant, même si je veux éviter les polémiques partisans, j'ai été étonnée hier matin de découvrir la liste des vice-présidents dans la presse avant même que le vote de notre Assemblée n'ait eu lieu. J'ai d'ailleurs dû répondre à un certain nombre

d'appels téléphoniques pour expliquer que, à mon sens, rien ne serait fixé avant aujourd'hui.

Cela dit, le scrutin dont nous sortons m'inspire deux réflexions opposées sur l'état de notre démocratie.

Il y a d'abord la satisfaction profonde de constater que nous sommes en marche vers la parité politique hommes/femmes, même si bien du chemin reste à parcourir. L'instauration par la gauche des binômes, longtemps controversés, a permis à cet égard un progrès décisif. Je vous rappelle, chers collègues, que lors du mandat précédent, sur 101 Conseils généraux, 5 seulement étaient dirigés par des femmes et trois de ces conseils ne comptaient aucune élue. Je ne résiste pas au plaisir de vous proposer cette pensée profonde et juste de Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne seront jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.* »

A l'inverse, comment ne pas s'effrayer d'un danger qui n'est pas né d'hier, mais qui se précise et menace la nature même et les bases de notre système politique ? On le sait, dans notre organisation, la démocratie représentative, le peuple souverain élit ses représentants. Un de nos grands poètes a même pu écrire : « *Le suffrage universel est donc la démocratie elle-même.* » Lorsqu'un citoyen sur deux refuse d'exercer son droit de vote, la démocratie est donc en péril. L'offre politique est-elle insuffisante ? Mais qui prétendra que nos concitoyens n'ont pas trouvé dans le large éventail des propositions qui leur ont été faites matière à faire un choix ? Faut-il parler d'un désengagement provoqué par le découragement, voire le désespoir ? Faut-il croire que nos concitoyens sont uniquement préoccupés de réussite individuelle et qu'ils ne sont plus persuadés que l'intérêt personnel se trouve toujours dans l'intérêt général, ce qui est l'esprit même de notre démocratie ?

Faut-il incriminer l'éducation, celle des parents que nous sommes et celle de l'école qui n'inculquerait plus aux jeunes les valeurs républicaines ? Tout cela est sans doute vrai, tout cela soulève des questions nombreuses et on pourrait sans doute encore trouver beaucoup d'explications.

Comment pouvons-nous essayer d'endiguer cette montée du danger ? Notre devoir, mes chers collègues, tout au long de cette mandature de six ans, sera de travailler au mieux-vivre de nos concitoyens. Je forme des vœux pour que nous réussissions tous ensemble à leur rendre la vie plus facile. Si nous y parvenons, peut-être permettrons-nous à ceux des Sarthois qui souffrent et qui doutent de retrouver un peu de confiance en la politique, en leurs élus et de se réappropriier les valeurs de la République. Merci. (*Applaudissements.*)

## ELECTION DU PRESIDENT

**Mme PÉDOYA**, Doyenne d'âge. Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président du Conseil départemental.

Je vous rappelle que si cette élection n'est pas acquise à la majorité absolue des membres du Conseil départemental après les deux premiers tours de scrutin, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative des membres du Conseil.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président.

Qui se porte candidat à la présidence du Conseil départemental ? ...

**M. COUNIL**. Madame la présidente, mes chers collègues, au nom du Groupe des Elus de gauche et républicains, je propose la candidature de M. Christophe Chaudun.

**Mme PAVY-MORANÇAIS**. Je propose la candidature de M. Dominique Le Mèner.

**Mme PÉDOYA**, Doyenne d'âge. Nous allons procéder au vote.

*Il est procédé au scrutin.*

**Mme PÉDOYA**, Doyenne d'âge. Le scrutin est clos.

*Mme Elshoud compte les bulletins. Il est procédé au dépouillement.*

**Mme PÉDOYA**, Doyenne d'âge. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 42

Bulletins nuls ou blancs : 0

Ont obtenu :

M. Christophe Chaudun : 16 voix

M. Dominique Le Mèner : 26 voix

Je proclame M. Dominique Le Mèner Président du Conseil départemental.

Monsieur Le Mèner, je vous invite à venir prendre la présidence.

*M. Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe, prend place au fauteuil de la présidence sous les applaudissements.*

**M. LE PRESIDENT**. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je tiens d'abord à remercier très sincèrement et chaleureusement l'ensemble de mes collègues de la majorité départementale qui m'ont accordé à cet instant leur confiance en m'élisant Président de ce nouveau Conseil départemental.

Dans la période difficile que notre pays traverse, je mesure pleinement l'importance des responsabilités qui me sont confiées et les devoirs qu'elles impliquent. Soyez certain de mon engagement pour être au service de toutes et tous afin de construire, ensemble, l'avenir de notre Département.

La confiance qui m'est témoignée m'honore d'autant plus que cette nouvelle mandature est historique.

Historique, puisqu'à compter de ce jour, le Conseil général change d'appellation et devient le Conseil départemental, même s'il conserve pour l'instant la quasi-intégralité de ses anciennes compétences...

Historique, puisque notre Assemblée est pour la première fois entièrement paritaire. Si la Sarthe était déjà le plus féminisé des départements des Pays de la Loire, je me réjouis que nous soyons dorénavant à parité pour mener les politiques départementales.

Historique, puisque notre Assemblée est marquée par un très fort renouvellement de ses membres : 13 nouvelles conseillères et 15 nouveaux conseillers départementaux font leur entrée au sein de notre collectivité et y apporteront, j'en suis sûr, toutes leurs compétences et leur dynamisme.

Je souhaite donc la bienvenue à nos nouveaux collègues : Véronique Cantin, Thierry Lemonnier Dominique Aubin, Patrick Desmazières, Marie-Pierre Brosset, Samuel Chevallier, Jean-Carles Grelier, Laurent Hubert, Catherine Paineau, François Boussard, Monique Nicolas Liberge, Frédéric Beauchef, Claude Petit-Lassay, Mélina Elshoud, Eric Marchand, Jean-Michel Batailler, Lydia Hamonoux-Boiroux, Yves Calippe, Isabelle Cozic-Guillaume, Sylvie Tomont, Paul Létard, Martine Crnkovic, Daniel Chevalier, Françoise Lelong, Isabelle Lemonnier, Gérard Galpin, Delphine Delahaye et Emmanuel Franco.

J'adresse, bien sûr, mes chaleureuses félicitations à tous nos collègues réélus.

Je tiens aussi à saluer tout particulièrement nos anciens collègues – et ils sont nombreux ce matin présents dans cette assemblée – qui ont tant apporté par leur engagement constant au service de notre département. Je veux qu'ils sachent que cette maison sera toujours la leur. (*Applaudissements*).

J'aurais évidemment une mention particulière pour mon ami Jean-Marie Geveaux qui a décidé de mettre un terme à sa vie politique après plus de trente années passées au service de l'intérêt général, tant à l'Assemblée nationale, au Conseil régional, au Conseil général qu'à la Ville du Mans.

Au-delà des sensibilités politiques, je crois que son parcours et ses actions sont et continueront à être une source d'inspiration pour tous les Sarthois. Je vous propose par acclamations que nous le fassions Président du Conseil départemental ! (*Vifs applaudissements*).

Mes chers collègues, quelles que soient nos opinions, quel que soit le groupe auquel nous appartenons, nous sommes des élus de toute la Sarthe, à égalité de droits et de devoirs. Chacun doit bénéficier de la même considération, de la même information, et ne manquera pas de participer – de manière très assidue, j'en suis sûr – à tous nos travaux.



Si la majorité départementale sort renforcée de ces élections, je souhaite évidemment que cette Assemblée reste un lieu de dialogue fécond pour l'avenir de notre département. Personne n'a le monopole de l'intérêt général. Je veillerai à ce que la parole de chacune et chacun soit respectée, afin qu'il puisse apporter efficacement sa pierre à la construction de politiques départementales efficaces.

Je ne m'étendrai pas sur la campagne électorale – la presse a largement relayé les analyses et tout ou presque a été dit depuis le début de la semaine. Cependant, je ne peux que déplorer que le débat national se soit naturellement focalisé autour du score d'un parti politique et que les compétences du Département et les projets électoraux aient été relégués au second plan alors qu'ils sont essentiels à la vie de notre territoire.

La montée de l'extrémisme et de l'abstention qui continuent de prospérer avec la crise économique et l'augmentation du chômage doivent nous inciter à renouveler nos pratiques politiques. Il nous appartient donc, à notre niveau, d'innover et d'être toujours plus imaginatifs pour proposer des solutions concrètes à nos concitoyens.

Nous devons être aussi en mesure, sur ce qui constitue les grands enjeux pour notre département, de surmonter nos différences et de travailler dans l'intérêt de tous les Sarthois. Je pense, bien sûr, à la couverture médicale et sanitaire de l'ensemble de notre département. Je pense, par exemple, au maintien de la desserte TGV du Mans qui est essentiel au développement économique de la Sarthe.

Je pense aussi à la politique de résorption des zones blanches en téléphonie mobile ou encore en haut débit en faveur desquels Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique, a annoncé la semaine dernière plusieurs mesures gouvernementales. Le Conseil départemental s'associera pleinement à cette démarche.

Je souhaite enfin que la loi NOTRe soit votée définitivement dans les meilleurs délais pour qu'enfin notre collectivité puisse travailler dans la stabilité.

Cependant, ces incertitudes institutionnelles ne freineront pas l'action de la majorité départementale. Au contraire, dès demain, nous serons au travail pour mettre en œuvre le projet de mandat pour lequel elle a été élue.

Préparer l'avenir, c'est le premier devoir de tout responsable politique. Notre volonté est donc de tout mettre en œuvre pour que la Sarthe demeure plus que jamais une terre qui sache conjuguer développement, solidarité et qualité de vie.

Oui, notre volonté est de maintenir des services publics de proximité sur l'ensemble du département. Chaque canton doit bénéficier des mêmes chances de développement et disposer d'une véritable offre de services publics de proximité. Le Conseil départemental est le meilleur garant d'un aménagement équilibré du territoire où tous les cantons, qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains, jouissent du même soutien et du même accompagnement.

Nous poursuivrons la politique d'offre de santé sur tout le territoire en aidant à l'installation ou au recrutement de médecins, de kinésithérapeutes et de dentistes en favorisant la télémédecine et en accompagnant la création de maisons de santé.

Nous renouvelerons les conventions de développement local pour soutenir financièrement les investissements des communes et des intercommunalités largement impactées par la baisse des dotations de l'Etat, qu'il s'agisse des équipements sportifs et culturels, de l'enfouissement des réseaux, de l'assainissement, de l'électrification ou des routes dans la limite des compétences qui nous seront confiées.

Oui, notre volonté est de faire du numérique un levier de développement économique et de création d'emplois. Le Très Haut Débit est un formidable vecteur de développement. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil départemental de la Sarthe entend non seulement mettre en place les infrastructures, mais aussi promouvoir les usages afin que le numérique bénéficie à l'ensemble des Sarthoises et des Sarthois. Cette politique se concrétisera par un effort d'investissement considérable, en partenariat avec les communautés de communes, la Région et l'Europe, dans le déploiement des 15 000 kilomètres de fibres optiques et la création d'espaces numériques de proximité, premiers points d'accès au Très Haut Débit dans les territoires. Nous combattons ainsi le risque de fracture numérique.

Oui, notre volonté est d'agir toujours plus pour les entreprises et pour l'emploi. Nous continuerons d'initier, d'impulser et de créer les conditions de la croissance économique sur l'ensemble du territoire sarthois. Plus que jamais, je reste persuadé que seule la mobilisation de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient privés ou publics, nous permettra de relancer la croissance et de lutter efficacement contre le chômage.

Plusieurs axes de travail seront développés ou amplifiés. Par exemple :

- . L'aide à la relocalisation des emplois en valorisant les atouts de la Sarthe afin d'inciter les entreprises, et notamment de la région parisienne, à s'installer dans notre département.

- . La structuration des filières innovantes comme le numérique et l'économie verte et le soutien aux filières traditionnelles, telles que l'agro-alimentaire ou l'automobile.

- . La création d'une plateforme Internet publique « Agri-locale », sorte de halle de marché virtuel mettant en relation les acheteurs des structures de restauration publique du département (collèges, hôpitaux, maisons de retraite...) et les producteurs locaux de produits frais en circuits courts.

- . La poursuite de notre politique d'aide à l'investissement des agriculteurs que seul le Département de la Sarthe a maintenu avec la Vendée dans la Région des Pays de la Loire.

- . Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs.

Oui, notre volonté est de donner aux jeunes Sarthoises et Sarthois les meilleures chances pour construire leur avenir. Parce qu'ils doivent bénéficier des meilleures conditions d'enseignement dès le plus jeune âge, notre priorité sera la mise en œuvre du «Plan collège performant» avec un investissement de 300 millions d'euros sur 15 ans pour rénover et moderniser nos collèges.

La solidarité, bien sûr, demeurera la mission fondamentale du Conseil départemental et sera évidemment notre priorité de tous les jours. Nous ne devons laisser personne sur le bord du chemin. De l'enfance à la vieillesse, nous continuerons à être présents pour soutenir et accompagner les Sarthoises et les Sarthois. Plus que jamais, nous œuvrerons pour raffermir la cohésion sociale de notre territoire.

Oui, notre volonté est de renforcer la solidarité de proximité. Seule la présence des services sur l'ensemble du territoire permet d'être au plus près des attentes et des besoins. Les structures départementales, telles que les circonscriptions d'action sociale, centres de PMI, sont d'ailleurs, bien souvent avec les services municipaux, les derniers services publics dans les territoires les plus enclavés, qu'il s'agisse des quartiers dits « difficiles » ou des territoires très ruraux.

Enfin, nous poursuivrons notre politique de maîtrise des dépenses qui a été récemment reconnue par la Cour des comptes, et nous nous engageons à stabiliser notre fiscalité. À ce titre, il n'est pas question que nous nous lancions dans une politique coûteuse pour modifier la simple signalétique du nouveau Conseil départemental.

Pour bâtir cette politique départementale, je sais pouvoir compter sur les compétences et le professionnalisme de l'ensemble des agents de notre collectivité. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacune et de chacun d'entre vous, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, car nous partageons tous un même objectif : « Ensemble, faire avancer la Sarthe ! » (*Applaudissements*).

La parole est à M. Chaudun.

**M. CHAUDUN.** Je voudrais dire quelques mots au nom du Groupe des élus de gauche et républicains.

Monsieur le Président, je vous adresse en premier lieu nos plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil départemental.

Votre tâche sera grande au cours des six années à venir et votre responsabilité importante au regard des attentes des habitants de notre Département et au regard du message qu'ils ont formulé à l'occasion des deux tours de scrutin dernier. Comme vous l'avez indiqué, répondre à toutes ces attentes suppose de lancer de nombreux chantiers.

Ainsi que vous l'avez constaté, nous avons tous subi la montée du Front national, des extrêmes. Les taux d'abstention atteignent des niveaux qui dépassent le simple vote contestataire, puisqu'ils se sont consolidés au second tour. Cela doit plus que nous interroger sur notre mission et sur la façon dont nous devons répondre aux inquiétudes des Sarthoises et des Sarthois qui se sont exprimés, ou pas, dans ce sens. Le sentiment d'isolement, d'abandon de la puissance publique est avéré et nous devons travailler ensemble pour répondre de manière efficace aux attentes de nos concitoyens. Cela passera par le renforcement des politiques de proximité sur l'ensemble du territoire, notamment auprès des collectivités locales, des communautés de communes, par un meilleur équilibre des territoires, par la présence des services du Département au plus près des habitants et par un lien plus fort des élus avec leur canton respectif. A cet égard, il nous semble impératif de préserver les dotations cantonales propres à chaque binôme sur leur périmètre avec la même autonomie d'action. Les enlever serait donner le message d'une moindre proximité et la suppression des outils qui participent au lien des élus sur leur canton.

Aussi voudrais-je rappeler que si la gauche républicaine sort minoritaire du scrutin – nous conservons 16 sièges au sein de cette assemblée –, cette représentation, non des moindres dans un contexte national de gouvernance de la gauche et celui d'une élection intermédiaire, porte tout le poids d'un grand nombre d'électeurs de ce Département.

Monsieur le Président, vous annoncez vouloir être le représentant de tous les Sarthois. Alors, cela doit commencer au sein de notre assemblée. Chacun d'entre nous est légitime, vous l'avez précisé à l'instant, puisque chacun a été élu sur son canton. C'est pourquoi nous souhaitons prendre toute notre part à la vie de notre assemblée. A nouveau, nous nous considérons une minorité constructive, mais pas une opposition. Nous souhaitons être écoutés et entendus. Lors d'une entrevue, mardi dernier, je vous ai fait part, Monsieur le Président, d'un certain nombre de demandes pour aller dans ce sens. D'abord, nous formulons le vœu que les commissions cessent d'être des chambres d'enregistrement des décisions pour devenir de vraies commissions de travail et d'étude de l'ensemble des propositions, y compris des nôtres.

Ensuite, nous souhaitons représenter le Conseil départemental dans l'ensemble des organismes extérieurs, tels que le prévoit la règle de proportionnalité. Je pense à la question du logement, à Sarthe Habitat notamment, car cette question concerne l'ensemble des territoires et l'ensemble des cantons, sans considération politique.

Nous souhaitons également être en mesure de prendre des responsabilités dans certaines de ces instances qui ont un caractère d'intérêt public. Je pense au SDIS.

Enfin, nous demandons, ainsi que cela se fait dans nos instances nationales, la présidence de la commission des finances car c'est un gage de transparence de l'action de votre majorité.

Monsieur le Président, tel est, selon nous, le sens de la démocratie, de la transparence de l'action publique, de la reconnaissance de l'ensemble des élus de cette assemblée et de l'ensemble des habitants de ce département.

C'est cela aussi la traduction de votre volonté de rassembler les Sarthois comme votre discours vient de l'énoncer, c'est cela qui fera que de la parole vous serez un président qui passera aux actes.

Monsieur le Président, la balle est dans votre camp et nous serons particulièrement attentifs à vos réponses dans les jours qui viennent, car elles donneront votre véritable envie de rassembler ce Département plutôt que de le diviser.

J'ai pu m'entretenir avec vous de l'ensemble de ces points en toute cordialité et confidentialité sans divulguer à la presse nos échanges avant cette séance publique, par respect pour l'institution.

Ainsi que cela a été évoqué par Mme Jacqueline Pédoya, nous nous étonnons aujourd'hui de découvrir par la presse d'hier une liste très précise de vos vice-présidents et de vos présidents de commission, cela alors même que l'installation de ce conseil n'est pas encore effectuée. Si la liste publiée devait être avérée – nous le saurons bientôt –, cela m'amènerait à plusieurs interrogations.

Dans le cadre d'un fonctionnement respectueux de notre institution, est-il normal d'apprendre, avant même les votes, ce genre d'informations ? C'est remettre en cause

la souveraineté des décisions de cette assemblée et discréditer le rôle même des élus que nous sommes. En gros, nous ne servirions à rien.

Est-il normal d'avoir autant de vice-présidents qui n'ont aucune délégation en qualité de présidents de commission ?

Est-il normal que la présidence de la Commission Agriculture ne soit pas assurée par un vice-président ? C'est, selon nous, donner un mauvais signal au monde agricole que vous revendiquez défendre pourtant tellement.

Nous demandons des éclaircissements sur l'ensemble de ces points.

Monsieur le Président, vous aviez annoncé par voie de presse ne pas vous représenter en 2017 aux législatives pour vous consacrer pleinement au Département. Pourquoi ne pas commencer dès maintenant à vous mettre entièrement au service des Sarthois ? Monsieur le Président, puisque manifestement vous êtes contre le cumul des fonctions exécutives, allez-vous imposer à votre exécutif, c'est-à-dire à vos vice-présidents, la même règle, celle de ne pas se présenter aux législatives en 2017 ?

Là aussi, nous demandons des éclaircissements, car la volonté d'une éthique ne peut pas être partielle, elle doit être générale pour être crédible.

Enfin, Monsieur le Président, au nom des Élus de gauche et républicains, je veux souhaiter à mon tour la bienvenue à l'ensemble des nouveaux collègues de cette assemblée, une assemblée renouvelée en grande partie et comptant de très jeunes élus – Méлина Elshoud a tout juste 24 ans. C'est une chance pour notre département et un signal fort pour la jeunesse qui attend beaucoup de nous. Il faudra que nous en débattions car, durant la campagne, nous avons à ce sujet fait des propositions.

Je me réjouis également de la composition de cette nouvelle assemblée qui respecte *stricto sensu* la parité et l'équilibre démographique des territoires. C'est une avancée pour la démocratie, c'est la gauche qui l'a initiée, et vous verrez, j'en suis sûr, nous y gagnerons en qualité de travail. J'ai d'ailleurs noté dans votre discours que vous vous réjouissiez également de cette nouvelle situation que vous avez qualifiée d'historique.

C'est dans cet état d'esprit que les élus de gauche et républicains souhaitent travailler. Même si parfois les débats peuvent être vifs et contradictoires, nous souhaitons qu'ils restent constructifs et respectueux. C'est le sens de notre action au service des Sarthoises et des Sarthois pour les six années qui viennent. Bon courage à toutes et à tous !

**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie.

Ainsi que je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, je veillerai à ce que vous ayez cette représentation. Sous la présidence de M. Geveaux, vous l'aviez et elle n'est pas de nature à être remise en cause.

Certaines personnes ont cru connaître la composition de la Commission permanente et des éléments ont été diffusés très partiellement, voire de manière erronée. Je regrette comme vous que ces éléments aient été publiés dans la presse, mais je ne connais ni l'origine ni la cause de cette publication. Je le regrette comme vous et partage votre sentiment négatif de voir des choses non abouties paraître avant même que notre assemblée ne siège.

Je me suis réjoui de la parité. D'ailleurs, tout au long de cette campagne, personne ne m'a entendu évoquer autre chose. La seule différence qui s'est exprimée lors de nos discussions fut d'expliquer qu'être favorable à la parité ne signifiait pas multiplier par deux tous les élus à chaque fois que l'on voulait faire la parité, sans quoi je vous laisse imaginer ce que cela pourrait représenter pour nos institutions. La parité représente 50 %. L'on peut très bien avoir la parité sans doubler le nombre des élus. C'est la seule remarque que j'ai faite au cours de la campagne.

Quant au cumul, j'ai été très clair. Lorsque nous sollicitons la confiance des électeurs, c'est pour être à leur service pendant la durée du mandat. Je me suis engagé sur une période de mandat que je conduirai, à l'instar d'ailleurs de certains de mes collègues qui sont dans vos rangs et qui se sont engagés à exercer leur mandat jusqu'à son terme. À l'issue de ce terme, je ferai le choix de ne pas solliciter à nouveau les électeurs de ma circonscription.

Encore une fois, je vous rassure sur ce qui a pu paraître de manière erronée dans la presse.

Nous veillerons par ailleurs à ce qu'un certain nombre de vos propositions soient retenues. Cela fera l'objet prochainement de réunions. Dans l'esprit de rassemblement qui doit animer notre assemblée, de celui que j'ai voulu traduire dans mon discours, nous allons pouvoir travailler utilement au service des Sarthois.

## **FIXATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**M. Le PRESIDENT.** Vu l'élection de son Président conformément à l'article L 3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les articles L 3122-4 et L 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose maintenant de fixer la composition de la Commission permanente, à 22 membres répartis entre 12 Vice-Présidents – un nombre identique à celui qu'il était sous l'ancienne mandature – et 10 membres de la Commission permanente.

Je vous propose un vote à mains levées. *(Adopté à l'unanimité).*

Je mets aux voix la composition de la Commission permanente. *(Adoptée à l'unanimité).*

A ce stade de nos débats, la loi prévoit une suspension de séance d'une heure dans le cas où nous ne serions pas favorables à un vote en bloc des désignations des vice-Présidents. Si certains souhaitent un vote nominatif, nous procéderons à une suspension de séance d'une heure.

Je demande l'avis de M. Chaudun.

**M. CHAUDUN.** Si mes collègues en sont d'accord, nous pouvons poursuivre nos travaux.

**M. Le PRESIDENT.** Je vous propose de ne pas suspendre la séance. *(Adopté à l'unanimité).*

Nous passons donc au vote sur la composition de la Commission permanente.

## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

**M. Le PRESIDENT.** Je vous propose la composition de la Commission permanente suivante. Cette liste a été établie en accord avec la minorité départementale.

Le Président est membre de droit.

- 1ère Vice-Présidente : Béatrice Pavy-Morançais
- 2ème Vice-Président : Fabien Lorne
- 3ème Vice-Présidente : Véronique Rivron
- 4ème Vice-Président : Régis Vallienne
- 5ème Vice-Présidente : Fabienne Labrette Ménager
- 6ème Vice-Président : Frédéric Beauchef
- 7ème Vice-Présidente : Marie-Thérèse Leroux
- 8ème Vice-Président : Emmanuel Franco
- 9ème Vice-Présidente : Véronique Cantin
- 10ème Vice-Président : Jean-Carles Grelier
- 11ème Vice-Présidente : Marie-Pierre Brosset
- 12ème Vice-Président : Daniel Chevalier

Sont proposés membres de la Commission permanente :

Mme Dominique Aubin,  
M. Gérard Galpin,  
Mme Nadine Grelet-Certenais,  
M. Christophe Chaudun,  
Mme Nelly Heuzé,  
M. Christophe Rouillon,  
Mme Mélina Elshoud,  
M. Yves Calippe,  
Mme Sylvie Tolmont,  
M. Christophe Counil.

Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité*).

Suite à la promulgation du 31 mars 2015, intitulée « Faciliter l'exercice par les élus de leur mandat », j'ai l'obligation de lire la charte de l' élu que nous vous faisons distribuer.

La parole est à M. Chaudun.

**M. CHAUDUN.** Je salue le travail de la presse qui a réussi à glaner de bonnes informations s'agissant de la composition de la Commission permanente !

**M. Le PRESIDENT.** Pas totalement, vous en conviendrez.



Je vous donne maintenant lecture de la Charte de l'élu local :

*« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*

*« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*

*« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*

*« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*

*« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Nous abordons maintenant l'ordre du jour facultatif.

Nous vous proposons une suspension de séance d'une dizaine minutes pour que chacun puisse s'imprégner du texte distribué. Qu'en pensez-vous, Monsieur Chaudun ?

**M. CHAUDUN.** Si mes collègues en sont d'accord, je propose de poursuivre nos travaux.

**M. Le PRESIDENT.** Je vous propose donc de poursuivre nos travaux. *(Adopté à l'unanimité).*

## **DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE A LA COMMISSION PERMANENTE**

**M. Le PRÉSIDENT.** Conformément à l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut déléguer à la Commission permanente l'exercice d'une partie de ses attributions. Il est donc proposé de déléguer à la Commission permanente l'ensemble de ses attributions à l'exception :

- de celles visées aux articles L. 3312-1, L. 1612-12 à L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales (adoption du budget, arrêt des comptes, inscriptions budgétaires obligatoires) et de la jurisprudence correspondante.
- de celles qui seraient considérées comme devant relever de l'Assemblée délibérante par la loi, sans délégation possible.
- des affaires déléguées au Président du conseil départemental.
- des documents fixant les orientations stratégiques, les schémas, les plans départementaux et les créations d'emplois du conseil départemental.
- des modifications du règlement intérieur.

Il est précisé que cette délégation n'entraîne pas de dessaisissement de l'Assemblée plénière et que le Conseil départemental pourra se saisir à tout moment d'affaires déléguées à la Commission permanente.

La parole est à M. Rouillon.

**M. ROUILLON.** Compte tenu de l'importance prise par la Commission permanente, je souhaiterais que cette Commission puisse fonctionner avec plus de transparence et que ses travaux soient ouverts à la presse.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce n'est pas prévu par le règlement intérieur, en raison notamment de la confidentialité d'un certain nombre de dossiers, qui sont parfois nominatifs.

Je mets aux voix cette délibération. *(Adoptée à l'unanimité).*

## DELEGATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**M. Le PRÉSIDENT.** Le rapport relatif aux délégations au Président a été distribué.

Il est ainsi rédigé :

*« Le conseil départemental peut donner délégation au Président du conseil départemental dans certains domaines.*

*Il vous est donc demandé de bien vouloir valider les délégations de pouvoir ainsi envisagées.*

**DELEGUE** au Président du conseil départemental les pouvoirs suivants :

### **I - En vertu de l'article L3221-12 du Code Général des Collectivités Territoriales - délégation pour la gestion des espaces naturels et sensibles**

*L'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles dans les conditions définies à l'article L142-3 du code de l'Urbanisme ainsi que l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien et notamment l'exercice du Droit de Préemption Urbain en application d'une délibération de la collectivité titulaire de ce droit ayant donné compétence à ce titre au Département.*

*Il rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence.*

### **II – En vertu de l'article L3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - délégation pour la gestion du fonds solidarité Logement**

*Le pouvoir de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.*

*Il rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence.*

### **III - En vertu de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- *arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics.*

- *fixer les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal. A ce titre il est compétent pour fixer notamment les redevances pour occupation du domaine public, les tarifs des droits d'entrée des*

propriétés départementales, ceux pratiqués par le Parc départemental, le tarif des divers objets proposés à la vente, et les droits de copie.

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans comprenant notamment le pouvoir de mettre à disposition à titre gratuit un logement. Il peut aussi décider de ne pas renouveler un contrat de bail ou une convention d'occupation du domaine public.

- accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance dont le montant n'excède pas 100 000 €.

- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 du Code général des collectivités territoriales qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges.

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- Sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du Code général des collectivités territoriales, fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux notamment les bourses en matières d'enseignement et de transports, et des indemnités de stage pour les étudiants en médecine dans les limites des règlements d'attribution ou régime d'aides des bourses adoptés par l'assemblée.

- prendre les décisions relatives à l'exécution des diagnostics d'archéologie préventive.

- autoriser au nom du Département le renouvellement des adhésions aux associations dont il est membre.

Le Président du conseil départemental informera le conseil départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

#### **IV - En vertu de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation en matière de marchés**

Pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et services sans condition de seuil lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le pourcentage d'augmentation du montant du contrat initial.

**PRÉCISE :**

*Que le Président du conseil départemental rend compte à la plus proche réunion utile du conseil départemental de l'exercice de cette compétence et en informe la Commission Permanente.*

**V – En vertu de l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Contracter les produits nécessaires à la **couverture du besoin de financement** des investissements prévus par le budget ou à la **sécurisation de l'encours de la collectivité**, conformément aux termes de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.*

**A) Des produits de financement :**

*Les produits destinés au financement des investissements pourront être :*

- *des emprunts obligataires, individuels ou groupés,*
- *et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,*
- *et/ou des contrats avec des barrières sur Euribor,*
- *et/ou des contrats avec effet de levier maximum de 4.*

*La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 ans.*

*Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :*

- *le T4M, le TAM, le TAG, l'Eonia, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux du Livret A, le taux d'Inflation.*

*Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.*

*Le Président est autorisé à :*

- *lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*
- *retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser, de la valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés (conditions de remboursement anticipé, d'arbitrage de taux, de cristallisation, etc...),*
- *passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,*
- *résilier l'opération arrêtée,*
- *signer les contrats correspondant aux conditions posées aux articles précédents,*
- *définir le type d'amortissement,*
- *procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation,*

- Et notamment pour les réaménagements de dette, disposer de la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, allonger la durée du prêt, modifier la périodicité et le profil de remboursement, signer les avenants aux contrats déjà souscrits.

B) Des instruments de couverture :

Dans le souci d'optimiser la gestion de la dette, les opérations de couverture de taux pourront être :

- Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Les opérations de couverture sont autorisées sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent ces opérations ne peut excéder l'encours global de la dette.

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- le T4M, le TAM, le TAG, l'Eonia, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux du Livret A, le taux d'Inflation,
- pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Le Président est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser, de la valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés (conditions de remboursement anticipé, d'arbitrage de taux, de cristallisation, etc...),
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture correspondant aux conditions posées aux articles précédents.

C) Des lignes de trésorerie

*Dans un objectif de gestion de la trésorerie en trésorerie zéro, des lignes de trésorerie pour un montant maximum de vingt-cinq millions d'euros pourront être réalisées.*

*La durée des contrats de lignes de trésorerie ne peut être supérieure à une année. Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :*

- *Le T4M, le TAM, l'Eonia, le TMO, le TME, l'Euribor, le taux du Livret A. Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.*

*Le Président est autorisé à :*

- *lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,*
- *retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, des primes et commissions à verser, de la valeur technique de l'offre,*
- *passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,*
- *résilier l'opération arrêtée,*
- *signer les contrats de lignes de trésorerie correspondant aux conditions posées aux articles précédents.*

*Le conseil départemental sera tenu informé des opérations contractées dans le cadre de ces délégations.*

#### **VI – En vertu des Articles L3211-2, L1618-2, et L2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation relative au placement de fonds**

*Conformément aux termes des articles L3211-2, L. 1618-2, et L 2221-5-1 du C.G.C.T, le Président est autorisé, pour la durée de son mandat, à réaliser des placements de fonds issus :*

- *de recettes exceptionnelles dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État ;*
- *de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine*
- *d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité*
- *de libéralités.*

*Les placements autorisés sont les suivants :*

- *sur des valeurs émises ou garanties par les États membres de la Communauté européenne ou les autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen,*
- *ou en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières gérant exclusivement des titres émis ou garantis par les États membres de la Communauté européenne ou les autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, libellés en euros,*

- *ou sur un compte à terme ouvert auprès de l'État.*

*Le Président reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds. La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :*

- *origine des fonds,*
- *le montant à placer,*
- *la nature du produit souscrit,*
- *la durée ou l'échéance maximale du placement.*

*Le Président est autorisé à conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la résiliation du placement.*

*Le conseil départemental sera tenu informé des opérations contractées dans le cadre de ces délégations, lors de la session suivant la réalisation de celles-ci.*

*Il vous est précisé que ces délégations seront formalisées dans des délibérations distinctes en fonction de leur fondement juridique. »*

Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix les délégations du Président du Conseil départemental. *(Adoptées à l'unanimité).*



**FORMATION DES COMMISSIONS RELATIVES :  
AUX MARCHES PUBLICS, A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET  
A LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**M. Le PRESIDENT.** Les listes formant les commissions sont établies à la proportionnelle. Elle a fait l'objet d'une discussion préalable avec la minorité.

**Commission d'Appel d'Offres**

|   |                        |
|---|------------------------|
| Président du conseil départemental membre de droit<br>ou M. Samuel CHEVALLIER |                        |
| <i>Titulaires</i>   |                        |
| <i>Suppléants</i>   |                        |
| <b>Liste I</b>  |                        |
| M. Patrick DESMAZIERES  | Mme Dominique AUBIN    |
| Mme Martine CRNKOVIC  | M. Gérard GALPIN       |
| Mme Delphine DELAHAYE   | Mme Françoise LELONG   |
| <b>Liste II</b>   |                        |
| Mme Mélina ELSHOUD  | Mme Isabelle LEMEUNIER |
| M. Claude PETIT-LASSAY  | M. Paul LETARD         |

**Commission consultative des services publics locaux**

(article L1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales)

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Président du conseil départemental membre de droit ou M. Samuel<br>CHEVALLIER |                          |
| <i>Titulaires</i>   |                          |
| <i>Suppléants</i>   |                          |
| M. Emmanuel FRANCO  | Mme Martine CRNKOVIC     |
| Mme Monique NICOLAS LIBERGE   | Mme Catherine PAINEAU    |
| Mme Brigitte LECOR  | M. Jean-Michel BATAILLER |
| M. Christophe COUNIL  | M. Christophe CHAUDUN    |
| Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX   | Mme Isabelle LEMEUNIER   |

**Commission de délégation de service public**

(article L1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales)

|                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| M. Samuel CHEVALLIER        |                          |
| <i>ENTRANT</i>              |                          |
| <i>Titulaires</i>           | <i>Suppléants</i>        |
| M. Emmanuel FRANCO          | Mme Martine CRNKOVIC     |
| Mme Monique NICOLAS LIBERGE | Mme Catherine PAINEAU    |
| Mme Brigitte LECOR          | M. Jean-Michel BATAILLER |
| M. Christophe COUNIL        | M. Christophe CHAUDUN    |
| Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX   | Mme Isabelle LEMEUNIER   |

Personne ne souhaitant présenter sa candidature, je vous propose d'adopter ces propositions en la forme. (*Adoptée à l'unanimité*).

**REPRESENTATIONS URGENTES DES MEMBRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES  
EXTERIEURS**

**M. Le PRESIDENT.** A l'instar des commissions précédentes, nous avons demandé à la minorité de nous proposer le nom des personnes souhaitant participer à ces commissions. Aussi vous est-il proposé les compositions suivantes :

**Commission départementale de Coopération intercommunale**  
(articles L5211-43, R5211-23 et suivants du Code Général des Collectivités  
Territoriales – représentation proportionnelle à la plus forte moyenne)

|                       |
|-----------------------|
| M. Dominique LE MENER |
| M. Fabien LORNE       |
| M. Régis VALLIENNE    |
| Mme Sylvie TOLMONT    |

**Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique (SMSAN)**  
Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2005.

| Titulaires                    | Suppléants                  |
|-------------------------------|-----------------------------|
| M. Fabien LORNE               | Mme Véronique CANTIN        |
| M. Dominique LE MENER         | M. Régis VALLIENNE          |
| Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER | Mme Véronique RIVRON        |
| M. Frédéric BEAUCHEF          | M. Gérard GALPIN            |
| M. Christophe CHAUDUN         | Mme Nadine GRELET-CERTENAIS |

**Commission départementale de la sécurité routière**  
(Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, article R411-10 à R411-12 du Code de la Route,  
arrêté préfectoral 09-3573 du 28 juillet 2009)

| Titulaires  | Suppléants             |
|---|------------------------|
| <b>. Commission Pivot</b>   |                        |
| M. Dominique LE MENER   | M. Jean-Carles GRELIER |
| M. Régis VALLIENNE  | M. Frédéric BEAUCHEF   |
| M. Eric MARCHAND  | M. Christophe COUNIL   |
| <b>. Formation spécialisée « épreuves et compétitions sportives »</b>   |                        |
| M. Frédéric BEAUCHEF  | M. Jean-Carles GRELIER |
| <b>. Formation spécialisée « conduite et enseignement de la conduite – Sensibilisation à la sécurité routière »</b> |                        |
| M. Eric MARCHAND  | M. Christophe COUNIL   |
| <b>. Formation spécialisée « fourrières pour automobiles »</b>  |                        |
| M. Régis VALLIENNE  | M. Jean-Carles GRELIER |
| <b>. Section « Circulation routière »</b>   |                        |
| M. Frédéric BEAUCHEF  | M. Christophe COUNIL   |

**Conseil d'Administration de la S.A.F.E.R. Maine Océan (article L141-6 du code rural et de la pêche maritime)**

|                             |
|-----------------------------|
| <i>M. François BOUSSARD</i> |
|-----------------------------|

**Comité technique départemental de la S.A.F.E.R. Maine Océan (article L141-5 du code rural et de la pêche maritime + règlement intérieur comité technique)**

| <i>Titulaire</i>            | <i>Suppléant</i>                   |
|-----------------------------|------------------------------------|
| <b>. Commission Pivot</b>   |                                    |
| <i>M. François BOUSSARD</i> | <i>Mme Monique NICOLAS LIBERGE</i> |

**Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART)**

|                                      |
|--------------------------------------|
| <i>M. Dominique LE MENER</i>         |
| <i>M. Emmanuel FRANCO</i>            |
| <i>M. Gérard GALPIN</i>              |
| <i>Mme Véronique RIVRON</i>          |
| <i>M. Frédéric BEAUCHEF</i>          |
| <i>M. Régis VALLIENNE</i>            |
| <i>Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS</i>   |
| <i>Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER</i> |
| <i>Mme Nadine GRELET-CERTENAIS</i>   |
| <i>Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME</i>  |

**Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Loir**

*Sept membres – arrêté n° 10-6137 du 26 novembre 2010*

|                                    |
|------------------------------------|
| <i>Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS</i> |
| <i>M. Régis VALLIENNE</i>          |
| <i>Mme Véronique RIVRON</i>        |
| <i>Mme Brigitte LECOR</i>          |
| <i>M. François BOUSSARD</i>        |
| <i>Mme Nadine GRELET-CERTENAIS</i> |
| <i>M. Laurent HUBERT</i>           |

**Assemblée générale du Groupe d'Intérêt Public (G.I.P) Inovalys**

| <i>Titulaires</i>            | <i>Suppléants</i>               |
|------------------------------|---------------------------------|
| <i>M. Dominique LE MENER</i> | <i>Mme Françoise LELONG</i>     |
| <i>M. François BOUSSARD</i>  | <i>Mme Marie-Thérèse LEROUX</i> |
| <i>Mme Nelly HEUZE</i>       | <i>M. Paul LETARD</i>           |

**Syndicat Mixte du circuit des 24 heures**  
**(L'article L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales**  
*Le Président, membre de droit*

|                                      |
|--------------------------------------|
| <i>M. Dominique LE MENER</i>         |
| <i>M. Frédéric BEAUCHEF</i>          |
| <i>Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER</i> |
| <i>Mme Véronique RIVRON</i>          |
| <i>Mme Dominique AUBIN</i>           |
| <i>M. Gérard GALPIN</i>              |
| <i>M. Jean-Carles GRELIER</i>        |
| <i>M. Jean-Michel BATAILLER</i>      |
| <i>Mme Monique NICOLAS LIBERGE</i>   |
| <i>M. Fabien LORNE</i>               |
| <i>M. Régis VALLIENNE</i>            |

**Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours**  
*(proportionnelle à la plus forte moyenne)*  
*(article L1424-24-2 du Code Général des Collectivités territoriales)*

| <i>Titulaires</i>                    | <i>Suppléants</i>                  |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <i>M. Emmanuel FRANCO</i>            | <i>M. Thierry LEMONNIER</i>        |
| <i>Mme Martine CRNKOVIC</i>          | <i>M. Daniel CHEVALIER</i>         |
| <i>Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER</i> | <i>M. Patrick DESMAZIERES</i>      |
| <i>Mme Marie-Pierre BROSSET</i>      | <i>Mme Catherine PAINEAU</i>       |
| <i>Mme Brigitte LECOR</i>            | <i>M. François BOUSSARD</i>        |
| <i>M. Régis VALLIENNE</i>            | <i>M. Samuel CHEVALLIER</i>        |
| <i>M. Gérard GALPIN</i>              | <i>M. Jean-Carles GRELIER</i>      |
| <i>Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS</i>   | <i>Mme Véronique CANTIN</i>        |
| <i>Mme Françoise LELONG</i>          | <i>Mme Dominique AUBIN</i>         |
| <i>M. Jean-Michel BATAILLER</i>      | <i>Mme Véronique RIVRON</i>        |
| <i>Mme Delphine DELAHAYE</i>         | <i>Mme Monique NICOLAS LIBERGE</i> |
| <i>M. Christophe CHAUDUN</i>         | <i>M. Christophe ROUILLON</i>      |
| <i>M. Eric MARCHAND</i>              | <i>Mme Isabelle LEMEUNIER</i>      |
| <i>Mme Sylvie TOLMONT</i>            | <i>Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX</i>   |

Personne ne souhaitant intervenir, je vous propose de mettre aux voix l'ensemble des représentations urgentes.

Les représentants sont élus à l'unanimité.

## **FORMATION DES COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**M. Le PRESIDENT.** Nous avons conservé les intitulés des commissions précédentes. Peut-être seront-elles amenées à évoluer à l'avenir compte tenu de la loi actuellement en débat au Parlement. Nous ne disposons pour l'heure que d'indications, puisque l'Assemblée nationale a seulement voté en première lecture. Le cas échéant, nous adapterons cette liste à de nouvelles compétences et définitions.

Pour l'heure, nous vous proposons de reconduire les mêmes intitulés de chacune des commissions.

Il s'agit de la :

- Commission Emploi, Développement économique et touristique, et aménagement du territoire,
- Commission Solidarité : Enfance, Famille, Personnes âgées, Personnes handicapées,
- Commission Réussite éducative : Collèges et Transports
- Commission Aménagement numérique des territoires, Infrastructures et Routes
- Commission Agriculture, Ruralité et Développement local
- Commission Développement durable, Environnement et Logement
- Commission Culture, Jeunesse et Sports
- Commission Finances, Ressources et Administration générale

La parole est à M. Chaudun.

**M. CHAUDUN.** Deux remarques.

La première porte sur le nombre des élus siégeant au sein d'organismes extérieurs, notamment la Commission départementale de coopération intercommunale à laquelle est appliquée la règle de la proportionnalité à la plus forte moyenne, soit 1,52 siège pour la minorité, le reste des sièges revenant à la majorité dans la mesure où vous devez avoir une majorité affirmée. Soit trois sièges pour la majorité et un siège pour la minorité.

Cette commission est très importante puisqu'elle devra revoir les périmètres des intercommunalités dans le cadre de la loi dont vous avez exposé les termes. Cette commission concerne nombre d'entre nous au niveau de chaque territoire. Il nous semble que dans l'esprit de ce qui s'est fait, notamment au niveau de l'Association des Maires de la Sarthe qui a décidé de présenter une liste commune de ses représentants, quelles que soient les sensibilités politiques, en prenant en compte notamment la présence des maires ruraux, nous souhaiterions que la représentation soit plus équilibrée et bénéficier de deux sièges au sein de la CDCI afin que la représentation et l'objectif de cette commission soient paritaires et pleinement atteints.

Ma seconde intervention porte sur les commissions internes. Lors du dernier mandat, nous avons souhaité que la question de l'eau soit pleinement instruite au sein d'une commission en termes de ressources, d'assainissement, d'inondation, c'est une question fondamentale. Nous nous sommes d'ailleurs exprimés sur ce sujet au cours

de la campagne électorale. Nous souhaiterions savoir comment vous traiterez cette question.

**M. Le PRESIDENT.** Nous avons appliqué la loi sur la représentation proportionnelle de manière rigoureuse. C'est la loi qui prévoit le fonctionnement et la représentation alors que, dans l'exemple que vous avez cité, la loi, dans sa rédaction actuelle, ne nous contraint pas davantage. Cela étant, je considère que la situation n'est pas figée. Aujourd'hui, nous installons le Conseil départemental sur les bases du Conseil général. Je ne ferme donc pas la porte à vos propositions, mais nous attendons la définition de notre rôle et compétences. J'espère que d'ici à la fin de l'année, nous partirons sur la base de nouvelles compétences, redéfinies à travers l'intitulé des commissions. Je serai alors d'accord pour examiner avec l'ensemble de mes collègues les propositions que vous formulerez. Nous allons nous tenir à cette situation qui est la plus simple et que nous réviserons à l'issue du vote de la loi NOTRe. Encore une fois et ainsi que je vous l'ai dit lorsque nous nous sommes rencontrés, je ne suis pas fermé à cette discussion. Je pense que nous irons dans ce sens-là.

Tout à l'heure, j'ai entendu dire que le président de la Commission de l'agriculture n'aurait pas de délégations et serait bien moins traité. C'est entièrement faux. Le président de la Commission de l'agriculture comme l'a été Gérard Véron, jouira des mêmes attributions et retrouvera exactement le même rôle et la même place que sous l'ancienne mandature. J'ignore qui a imaginé une telle interprétation qui a été publiée dans le journal, sans vérification aucune. Je voulais le dire, non pas à vous, Monsieur Chaudun, mais à ceux qui ont pu croire à un changement. En réalité, nous sommes exactement dans le même cas de figure. Je veux que ce soit clair, il n'y a aucune différence et le président de la Commission de l'agriculture aura même en charge la question de l'eau et de l'assainissement, que vous évoquiez à l'instant, Monsieur Chaudun.

**M. CHAUDUN.** Et au sujet de la CDCI ?

**M. Le PRESIDENT.** Il s'agit, comme je l'ai expliqué, d'un vote proportionnel. Aussi, la loi qui prévoit une représentation proportionnelle s'applique-telle purement et simplement.

La parole est à M. Counil.

**M. COUNIL.** Une désignation pose problème : celle du Syndicat mixte du Circuit des 24 heures dans le cadre duquel le Conseil départemental bénéficie de onze sièges. Il n'est pas prévu que la minorité de l'assemblée y soit représentée, ce qui nous semble absolument anormal.

Le Syndicat mixte du Circuit des 24 heures est une structure importante, dont le budget n'est pas moins important. Il serait utile que la minorité départementale y soit représentée en tant que telle. Vous me répondrez que la minorité y est représentée au titre de la ville du Mans et de Le Mans Métropole, si ce n'est qu'au sein de la minorité départementale, tout le monde n'est pas élu de la ville et de Le Mans Métropole.

Le second point qui me paraît important c'est que nous sommes désormais un certain nombre de Conseillers départementaux à être les Conseillers départementaux du circuit des 24 heures. La plus grande partie du circuit se situe sur le canton d'Isabelle Cozic-Guillaume et de moi-même. Or, nous n'y siégeons pas. Ce n'est pas compréhensible. Aussi, je souhaite qu'au moins un siège sur les onze que compte le syndicat mixte soit attribué à la minorité afin d'avoir un représentant de la minorité au sein de ce syndicat mixte.

Afin que la question reposant sur l'idée que tel Conseiller est élu ou non de la ville ou de Le Mans Métropole ne se pose pas, je propose que le Département retienne la candidature de Mme Cozic-Guillaume en qualité de représentante de la minorité dans la mesure où elle n'est élue dans aucune autre collectivité que le Conseil départemental.

**M. Le PRESIDENT.** Sans vouloir faire de la procédure, je rappelle que nous débattons d'un point que vous avez déjà voté. Vous revenez donc sur un vote qui a été acté à l'unanimité. Le vote ayant eu lieu sur l'ensemble des dispositions, nous n'allons pas revenir dessus. Je vous propose que nous en discutons dans les prochains jours et que nous regardions si cela correspond à une situation particulière.

**M. COUNIL.** Nous avons découvert les dispositions au moment du vote.

**M. Le PRESIDENT.** J'ignorais que vous n'aviez pas reçu le rapport au préalable.

La parole est à Mme Rivron.

**Mme RIVRON.** Je comprends la demande de M. Counil, mais quand nous formulons des demandes identiques en tant que minorité dans d'autres instances, nous ne sommes pas entendus. Il faut savoir raison garder.

**M. Le PRESIDENT.** La parole est à M. Rouillon.

**M. ROUILLON.** Je voudrais savoir pourquoi la question de l'eau n'est pas rattachée à l'environnement.

**M. Le PRESIDENT.** Il a été proposé de rattacher les questions de l'eau et de l'assainissement à la Commission de l'agriculture.

La parole est à Mme Labrette-Ménager.

**Mme LABRETTE-MENAGER.** Vous avez indiqué que l'eau devait être considérée dans sa globalité et traitée par une seule commission. Jusqu'à présent, la problématique de la qualité et de la quantité de l'eau revenait à la Commission de l'agriculture. En qualité d'ancienne Présidente de la Commission de l'environnement, j'avais la responsabilité de l'assainissement. Nous avons répondu au souhait de globaliser le sujet de l'eau. La plus grosse partie étant traitée antérieurement par la Commission de l'agriculture, la totalité du sujet lui est revenue.

**M. Le PRESIDENT.** La Commission de l'Agriculture voit donc ses compétences élargies. Je suis content que M. Boussard se soit présenté à sa présidence.



## **COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**M. Le PRESIDENT.** Nous devons fixer la composition des commissions intérieures de travail et d'études sous la forme suivante.

*Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le conseil départemental se divise en huit commissions intérieures, commissions entre lesquelles sont distribués tous les dossiers suivant la nature de leur objet.*

*Les huit commissions prennent les dénominations suivantes et pourvues des attributions ci-après :*

### **1. Commission emploi, Développement Economique et Touristique, Aménagement du Territoire :**

*Elle examinera toutes les questions relatives au développement économique, au développement touristique, à l'emploi et à l'insertion ainsi qu'à l'aménagement du territoire et à la planification.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 5 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

### **2. Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées et Personnes Handicapées :**

*Elle examinera toutes les questions relatives à la politique sociale et médico-sociale du Département dans un objectif de prévention et de protection.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 5 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

### **3. Commission Réussite Educative : Collèges et Transports :**

*Elle examinera toutes les questions relatives aux affaires scolaires – universitaires et aux transports.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 5 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

#### **4. Commission Aménagement Numérique des Territoires, Infrastructures et Routes :**

*Elle examinera toutes les questions relatives à l'aménagement numérique du territoire, à la voirie, à l'urbanisme et aux travaux publics.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 5 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

#### **5. Commission Agriculture, Ruralité et Développement Local :**

*Elle examinera toutes les questions relatives au développement rural et local, à l'agriculture, à l'aménagement foncier, à la gestion de l'eau (qualité, hydrométrie, assainissement...), à l'hydraulique et au laboratoire Inovalys.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 4 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

#### **6. Commission Développement Durable, Environnement et Logement :**

*Elle examinera toutes les questions relatives au développement durable, à l'environnement, aux déchets, aux énergies, au logement et à l'habitat.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 4 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

#### **7. Commission Culture, Jeunesse et Sports :**

*Elle examinera toutes les questions relatives au domaine culturel : spectacle vivant, pratiques amateurs, enseignement artistique, arts plastiques, archives et lecture publique, culture scientifique, cinéma, édition, conservation et animation du patrimoine, ainsi qu'à tout ce qui se rapporte à la jeunesse et au sport.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 2 vice-Présidents de commission
- ✓ 3 conseillers départementaux de la majorité
- ✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

#### **8. Commission Finances, Ressources et Administration Générale :**

*Elle examinera toutes les questions relatives à la vérification des comptes, à la formation des budgets et à la répartition des contributions. Elle aura à connaître des affaires qui lui sont renvoyées par les autres Commissions, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication et examinera les questions relatives aux ressources humaines, au patrimoine immobilier et à la gestion des moyens généraux des services du conseil général.*

*Composition :*

- ✓ 1 Président de commission
- ✓ 1 vice-Président de commission
- ✓ 4 conseillers départementaux de la majorité

✓ 4 conseillers départementaux de la minorité

S'agissant de la composition nominative dans les différentes commissions, je demande à chacun de prendre connaissance du rapport et de vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs.

**Commission Emploi, Développement Economique et Touristique,  
et Aménagement du Territoire**

**11 Entrants**

M. Samuel CHEVALLIER (Président de Commission)  
M. Patrick DESMAZIERES (Vice-Président de Commission)  
M. Jean-Michel BATAILLER  
M. Emmanuel FRANCO  
M. Jean-Carles GRELIER  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE  
Mme Véronique RIVRON  
M. Yves CALIPPE  
M. Christophe COUNIL  
Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX  
M. Eric MARCHAND

**Commission Solidarité : Enfance-Famille, Personnes Agées  
et Personnes Handicapées**

**11 Entrants**

Mme Marie-Thérèse LEROUX (Présidente de Commission)  
Mme Marie-Pierre BROSSET (Vice-Président de Commission)  
M. Frédéric BEAUCHEF  
Mme Véronique CANTIN  
Mme Françoise LELONG  
Mme Brigitte LECOR  
Mme Béatrice PAVY-MORANCAIS  
Mme Mélina ELSHOUD  
Mme Nadine GRELET-CERTENAIS  
Mme Isabelle LEMEUNIER  
M. Claude PETIT-LASSAY

## **Commission Réussite Educative : Collèges et Transports**

### **11 Entrants**

M. Régis VALLIENNE (Président de Commission)  
Mme Brigitte LECOR (Vice-Président de Commission)  
Mme Marie-Pierre BROSSET  
Mme Delphine DELAHAYE  
M. Gérard GALPIN  
Mme Françoise LELONG  
Mme Catherine PAINEAU  
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME  
Mme Jacqueline PEDOYA  
M. Christophe ROUILLON  
Mme Sylvie TOLMONT

## **Commission Aménagement Numérique des Territoires, Infrastructures et Routes**

### **11 Entrants**

M. Frédéric BEAUCHEF (Président de Commission)  
Mme Dominique AUBIN (Vice-Président de Commission)  
Mme Martine CRNKOVIC  
M. Patrick DESMAZIERES  
M. Jean-Carles GRELIER  
M. Thierry LEMONNIER  
M. Dominique LE MENER  
M. Christophe CHAUDUN  
M. Christophe COUNIL  
Mme Mélina ELSHOUD  
M. Claude PETIT-LASSAY

**Commission Agriculture, Ruralité  
et Développement Local**

**10 Entrants**

M. François BOUSSARD (Président de Commission)  
Mme Monique NICOLAS LIBERGE (Vice-Président de  
Commission)  
Mme Véronique CANTIN  
M. Daniel CHEVALIER  
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER  
Mme Marie-Thérèse LEROUX  
Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME  
Mme Nelly HEUZE  
M. Laurent HUBERT  
M. Paul LETARD

**Commission Développement Durable, Environnement et Logement**

**10 Entrants**

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Présidente de Commission)  
M. Jean-Michel BATAILLER (Vice-Président de Commission)  
Mme Dominique AUBIN  
M. Samuel CHEVALLIER  
M. Emmanuel FRANCO  
M. Fabien LORNE  
M. Yves CALIPPE  
Mme Nadine GRELET-CERTENAIS  
M. Paul LETARD  
M. Eric MARCHAND

**Commission Culture,  
Jeunesse et Sports**

**10 Entrants**

Mme Véronique RIVRON (Présidente de Commission)  
Mme Delphine DELAHAYE (Vice-Président de Commission)  
M. Gérard GALPIN (Vice-Président de Commission)  
M. Daniel CHEVALIER  
Mme Catherine PAINEAU  
M. Thierry LEMONNIER  
Mme Lydia HAMONOU-BOIROUX  
M. Laurent HUBERT  
Mme Isabelle LEMEUNIER  
Mme Jacqueline PEDOYA

**Commission Finances  
Ressources et Administration Générale**

**10 Entrants**

M. Fabien LORNE (Président de Commission)  
Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS (Vice-Président de Commission)  
M. François BOUSSARD  
Mme Martine CRNKOVIC  
M. Dominique LE MENER  
M. Régis VALLIENNE  
M. Christophe CHAUDUN  
Mme Nelly HEUZE  
M. Christophe ROUILLON  
Mme Sylvie TOLMONT

**M. CHAUDUN.** Je rappelle ma demande présentée dans mon propos liminaire. Nous avons demandé que la présidence de la Commission des finances soit attribuée à un membre de la minorité. Je note que ce n'est pas le cas. Nous nous abstenons sur cette composition. Nous notons, ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Président, que nous actons aujourd'hui les choses en l'état ; en l'attente d'en rediscuter prochainement, nous nous abstenons sur cette composition eu égard à notre demande.

**M. Le PRÉSIDENT.** S'agissant de la Commission des finances uniquement ou pour toutes les commissions ?

**M. CHAUDUN.** Pour la commission des finances.

M. Le **PRESIDENT**. C'est noté.

Plus personne ne souhaitant intervenir, je vous propose de mettre aux voix les représentations urgentes. (*Adoptées, le Groupe des Elus de gauche s'étant abstenu s'agissant de la composition de la Commission des Finances.*)

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

*La séance est levée à 11 heures 30.*

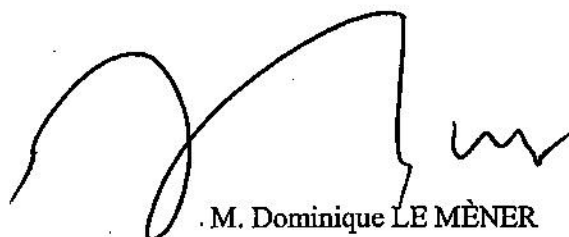
La secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Mélina ELSHOUD



M. Elshoud



M. Dominique LE MÈNER